

**PROCES VERBAL de CONSEIL MUNICIPAL du 05 juin 2026 à 20 h 00 – Séance ordinaire**Présents

Mesdames ALLEMAND Christel, DEBUIRE Frédérique, GRUX Marie-José, MAIRE Cécile, MAIROT Sophie  
Messieurs ADAM Matthieu, ARNOULD Jean-Marie, MIQUET Sylvain, MUNEROT Rémy, RODOT Jean-Philippe

Absent excusé

Monsieur BOURGEOIS Stéphane, (procuration à Monsieur RODOT Jean-Philippe)

Madame Christel ALLEMAND est désignée secrétaire.

**Date de la convocation : 28 mai 2026.**

**Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2026**

Le Maire donne lecture du projet de procès-verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2026 et, en l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1. Elections sénatoriales**

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le Maire précise que le conseil municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 3 suppléants, la commune ayant moins de 9 000 habitants et 11 conseillers municipaux.

L'élection se faisant sans débat au scrutin secret.

Le Maire assume la présidence de séance et nomme Madame ALLEMAND, secrétaire.

Le bureau électoral comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, respectivement Madame Marie-José GRUX, Monsieur Jean-Marie ARNOULD et Messieurs Matthieu ADAM et Jean-Philippe RODOT.

Le président de séance fait appel à candidature au poste de délégué titulaire.

Un (1) candidat se présente : Rémy MUNEROT est candidat.

Après un tour de scrutin à bulletin secret, Rémy MUNEROT est désigné titulaire avec :

- 10 voix pour
- 1 bulletin blanc

Le président de séance fait appel à candidature aux postes de suppléants.

Trois (3) candidats se présentent : Matthieu ADAM, Christel ALLEMAND, Cécile MAIRE sont candidats.

Après un tour de scrutin à bulletin secret,

- Cécile MAIRE est désignée première suppléante avec 11 voix pour,
- Matthieu ADAM est désigné deuxième suppléant avec 9 voix pour,
- Christel ALLEMAND est désignée troisième suppléante avec 8 voix pour.

**2. Carte avantages jeunes:**

Le Maire indique que Info jeunes Haute-Saône reconduit en 2026 son partenariat avec les collectivités leur permettant de faire bénéficier la jeune population des avantages liés à la mise à disposition de « carte avantages jeunes » pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Le bénéfice de la carte jeune est ouvert au public de 5 ans à 30 ans.

Il rappelle que la commune adhère à ce concept depuis de nombreuses années en prenant à sa charge le coût intégral de mise à disposition des cartes soit un investissement de l'ordre de 500 euros et propose au conseil de renouveler en 2026 la participation de la commune à ce programme sur les mêmes bases.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention des membres présents ou représentés :

- Approuve l'adhésion pour 2026 de la commune au dispositif de diffusion des cartes avantages jeunes
- Valide la prise en charge intégrale de la création soit 9 euros par carte éditée et décide d'octroyer un budget de 500 euros
- Autorise le Maire à prendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente disposition et à signer au nom de la commune tout document qui s'y rapporte

### **3. Désignation correspondant incendie au SDIS :**

La loi n°202161520 du 25 novembre 2021 dite loi « Matras » visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit la désignation d'un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal.

Le Maire explique son rôle et sa fonction et fait appel à candidature

Jean-Philippe RODOT se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention des membres présents ou représentés :

- Désigne Jean-Philippe RODOT comme correspondant incendie SDIS.

### **4. Désignation d'un conseiller municipal pour siéger dans une commission de la CCPR :**

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil communautaire voté lors du conseil communautaire du 11 mai dernier, il est donné la possibilité pour chaque maire de désigner un conseiller municipal de son choix qui siégera dans la commission de son choix.

Les 4 commissions permanentes de la CCPR sont les suivantes :

- Commission 1 : administration générale gouvernance, finances, Ressource Humaine,
- Commission 2 : aménagement, PLUI, projet d'équipement, développement économique et touristique
- Commission 3 : environnement et développement durable, prévention et gestion des déchets ménagers, eau et assainissement, et GEMAPI
- Commission 4 : éducation, enfance, petite enfance, associations, loisirs et culture

Le Maire explique son rôle et sa fonction et fait appel à candidature

Aucun conseiller ne se porte candidat.

### **5. Opération Sensibilis'haie :**

Depuis 2023, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône s'engage aux côtés des communes du département dans le cadre du projet national Sensibilis'Haie.

La haie plantée en 2025, au niveau de la salle des fêtes nécessite à ce jour un complément de plants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention des membres présents ou représentés :

- Sollicite la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône
- Valide la participation de la commune à ce projet se traduisant par la signature d'une charte d'engagement
- Autorise le Maire à signer charte d'engagement

### **5. Questions diverses :**

- Le Maire informe le conseil que le prêt court terme a été remboursé sans attendre le délai contractuel des 30 jours prévu.
- Information sur les travaux de voirie
- Retour sur l'Assemblée Générale de l'ingénierie 70
- Présentation de l'invitation qui sera à déposer aux habitants à l'occasion du Tour de France le 17 juillet prochain,

- Point sur le fleurissement
- Information sur le raccordement à la fibre
- Information sur projet de ramassage scolaire
- CR du rapport du SIED
- Information sur une donation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Sorans-Les-Breurey, le 5 juin 2026  
Le Maire  
Rémy MUNEROT

